

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL ECONOMIQUE DU GROUPEMENT PAROISSIAL DE PONT D'AIN

Le 15/01/2019 à Pont d'Ain

Présents : Père Adrien

Père Donatien

Henri de Boissieu, Varambon

Renato Collino, Poncin

Maurice Badout, Priay

Colette Arpin, Challes

Danielle Dubreuil, Cerdon

Pascal Ravaux, Neuville / Ain

Monique Capitan comptable

Philippe Treff, invité

Excusée : Violette Revaud, Jujurieux

Absent : Georges Picod, Pont d'Ain

Ouverture de la séance à 20 h par un temps de prière du Père Adrien

Lecture du compte rendu de la réunion du 03/10/18, par Renato Collino, ce qui permet de faire le **point sur la situation des sujets évoqués précédemment.**

- Location : Philippe Treff nous confirme que 1 des 3 appartements et le local commercial sont loués : Jujurieux (commerce) , Pont d'Ain (appartement).
- La mise aux normes de la salle paroissiale de St Jean le Vieux est en cours.
- La résiliation du contrat de location de la salle communale de Druillat a bien été réalisée. Reste le contrat électricité, qui a été maintenu pour permettre à la mairie de faire les travaux nécessaires à sa suppression. Philippe Treff est en contact avec la Mairie (date butoir 31 janvier).
- La mutualisation des achats (gaz , électricité) devrait être mise en place au cours du premier semestre ; un guide sera mis à la disposition des paroisses.
- Téléphonie Pont d'Ain : (la ligne 'ex-France-Télécom' a été supprimée. Le numéro affecté a cette dernière a été conservé. Dorénavant la téléphonie est uniquement numérique avec une box triple-play : Internet, TV et téléphonie.
- Oratoire de Pont d'Ain : Monique Capitan a contacté l'entreprise Servignat pour avoir un devis (pour la ventilation).
- Orgue de St Martin encore en panne suite à un problème d'alimentation électrique, problème à voir avec la Mairie.
- Rapprochement des comptabilités : l'ensemble des saisies se réalise sur le nouveau logiciel du Diocèse. Monique Capitan et Renato Collino comblent le plus rapidement possible le retard des saisies comptables liées à l'installation du nouveau logiciel. En cas de problème ils peuvent compter sur l'aide de l'évêché via le téléphone.
- Pour les manifestations dans nos églises, le Père Adrien nous confirme qu'il est interdit de vendre des billets dans celles-ci. Les organisateurs se doivent d'anticiper leur billetterie.
- Cure de Pont d'Ain : le lave-linge fonctionne mal (pas d'essorage).

- La cure de St Jean accueille pour quelques mois une personne en difficultés recommandée par le curé de Cessy.
- Location de l'appartement de Pont d'Ain : problème de serrure (à changer) ; signaler aux locataires que l'entrée doit être dégagée de tout encombrant (pour raisons de sécurité). Philippe Treff nous fait part d'un montant (environ 7 000 euros) de loyers impayés. Le Père Adrien demande un rendez-vous avec Mme Grande (évêché) pour aborder le sujet et trouver une solution au problème.

Ordre du jour

- Comptabilité : le rapprochement est réalisé , les saisies informatiques sont en cours.
- Denier du culte: nous attendons les statistiques du Diocèse pour analyse.
- La locataire du local commercial de Jujurieux a engagé des fonds personnels pour la réfection et l'isolation de son espace de travail et pour permettre l'aboutissement des travaux il est nécessaire de changer une porte d'entrée et une fenêtre. Mme Souville demande si les frais occasionnés peuvent être pris en charge par le propriétaire (Groupement paroissial canoniquement parlant) : devis d'environ 2 000 euros des Ets Ronzat d'Ambérieu en Bugey. Le conseil valide la prise en charge .
- Visites des bénévoles aux maisons de retraite : s'assurer auprès de l'évêché que ces personnes sont bien prises en charge.
- Communication pour les paroissiens : le conseil a décidé de faire part aux paroissiens de certains chiffres de notre bilan comptable et de les sensibiliser sur le nombre d'intentions de messe et sur les casuels. Philippe Treff se propose de nous faire un condensé des chiffres que nous souhaitons présenter à l'ensemble des paroissiennes et des paroissiens.

Question diverse

- Mr Badout au nom de la paroisse de Priay sollicite qu'il soit donné si possible au moins à tour de rôle une messe de fête carillonnée dans chacune des églises du groupement. Il signale au Père Adrien qu'il ouvre l'église le dimanche à la demande.

Monsieur le curé

secrétaire

scrutateur